

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2023/83**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
05/12/2023

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-trois, le **JEUDI 14 DECEMBRE à 17 heures 00** le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaiet Présents (19) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jean DOMINICI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA - Frédéric RAO – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI -

Pouvoirs (5) : Jérôme CAPPELLARO donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI – Fortuné FELLICELLI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Frédéric RAO

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI– Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI – Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI Charles MARCELLI — Augustine MARIOTTI – Jean Marc MATTEI – Pierre NATALI – Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Participation de la Communauté De Communes au financement Du fonds unique au logement -EXERCICE 2023-

MONSIEUR Vincent BRUSCHINI a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que la Collectivité de Corse est en charge du pilotage et de la gestion du Fonds Unique du Logement, lequel a pour objet principal de permettre le maintien du service d'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Le versement de ces aides n'est possible que grâce à la contribution volontaire des collectivités et partenaires.

Le 04 octobre 2022, la collectivité de Corse sollicite la collectivité pour une participation financière au Fonds pour un montant supérieur à celui inscrit dans la délibération 2022/23, compte tenu de la hausse des tarifs énergétiques sur les années à venir et au vu de également de l'augmentation des dépenses de fonds de solidarité pour le logement (FSL) constatée sur l'exercice 2022.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20231214-2023-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

L'évolution de la contribution de la Communauté de Communes de Marana Golo depuis 2015 est la suivante :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contribution	2143.00	1733.00€	1870.00€	1800.00€	1800.00€	1800.00€	1800.00€	1800.00€	
€									

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le montant pour l'année 2023 de la contribution de la Communauté des communes au titre du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) fixé à 2000.00 Euros (deux mille euros).
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent et verser la cotisation correspondante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI